



Proposition d'une expérimentation

Proposition soumise à Conseil Pédagogique, soumise à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve de l'autorisation des autorités académiques (DASEN et appui du CARDIE –Cellule Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation) pour une durée comprise entre trois et cinq ans.

Référence : Article L401-1 du Code de l'Éducation

Prochaine contractualisation 2017-2021

Un objectif pour chaque ambition académique :

La réussite des élèves

La politique d'orientation ((fluidité et sécurisation des parcours)

Le développement de l'ambition scolaire

Projet d'établissement

AXE 1 Réconcilier le maximum d'élèves avec l'école

Priorité 2 : Développer une évaluation plus positive en mettant davantage en avant les « déjà-acquis » et réduire les évaluations sanctions

Priorité 3 : Intégrer davantage la démarche du S4C dans les séquences pédagogiques et évaluations disciplinaires

AXE 4 Véhiculer un optimisme profitables aux enjeux scolaires et sociétaux

Priorité 2 : S'employer à démontrer aussi les usages profitables des nouvelles technologies

Constats pour l'établissement:

Difficulté certaine à mieux faire réussir les élèves les plus fragiles

Peu de moyens hormis l'assistant pédagogique pour proposer dispositifs de consolidation et/ou remédiation (disparition accompagnement éducatif...)

Proposition d'un dispositif en faveur des élèves les plus fragiles :DISPO OXY +

Dispositif posé à l'EDT des enseignants et adultes en charge / 14 h au total posées prioritairement Mardi, Mercredi et Jeudi.

14 heures au total dont 7 heures (en HSA) assurées par enseignants et

7 heures Professeure documentaliste, Assistant pédagogique, CPE, AED, Infirmière scolaire

OBJECTIF : Consolider par période les objectifs d'apprentissage non atteints dans les 5 domaines pour les élèves les plus fragiles ;

Alternance possible entre cycle 3 et cycle 4 ou autre distribution

L'entrée (colorée « disciplinaire ») se ferait essentiellement par domaine :

D1 : Langage pour penser et communiquer

Français / 1h

LV / Anglais/ 1h

Bloc scientifique / Physique / 1h

D2 : Méthodes et outils pour apprendre

Professeure Documentaliste / 1h

Assistant pédagogique / 1h

D3 : Formation de la personne et du citoyen

Professeure Documentaliste / 1h

CPE / 1h

AED / 1h

D4 : Systèmes naturels et systèmes techniques

SVT / 1h

Technologie / 1h

Infirmière scolaire / 1h

D5 : Représentations du monde et activité humaine

HGEMC / 1h

EPS / 1h

Le support privilégié pourrait être le numérique, les effectifs seraient réduits, la différenciation pédagogique pourrait être de mise, les élèves repérés pourraient bénéficier des différents modules, de quelques uns ou d'un seul.

Le dispositif nécessiterait bien évidemment l'aval des responsables légaux et un accent devrait être porté à la récupération des quelques cours dont ils seraient extraits.

Le dispositif présenté en Conseil Pédagogique, sous réserve de l'approbation du Directeur Académique, puis rediscuté en heure syndicale, semble recueillir un avis majoritairement favorable.

Anet, le 20 Janvier 2017

T. Lépillier, Principal